

# ARRETE MUNICIPAL

Référence : ADM-2023-255

**Objet :**

Interdiction totale de la circulation rue de Bellevue entre le rond-point de la RD737 et l'intersection avec la rue Jean Monnet.

Le Maire de la commune de Saint-Yrieix sur Charente ;  
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement les articles L 2122-24 et L 2212-1 ;  
**VU** le Code de la Voirie Routière ;  
**VU** l'alerte météo lancée par Météo-France le 04 novembre 2023, classant la Charente en alerte Orange Vents et Inondation ;  
**CONSIDERANT** les dégâts causés par le passage de la tempête Domingos sur le territoire communal dans la nuit du 04 novembre 2023 au 05 novembre 2023 et particulièrement la chute d'un arbre sur la rue de Bellevue.

## ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La circulation est totalement interdite rue de Bellevue, entre le rond-point de la RD 737 et l'intersection avec la rue Jean Monnet, du dimanche 05 novembre 2023 à 9 h 00 jusqu'à la fin des travaux de mise en sécurité de la voie.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté sera affiché sur site et en mairie.

**ARTICLE 5 :**

Monsieur le Maire de la Commune de ST YRIEIX Sur CHARENTE,  
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,  
et tous les agents assermentés placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Yrieix, le 05 novembre 2023.

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.



En application des dispositions des articles R. 421-1 et R.421.5 du code de la justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

CERTIFIE EXECUTOIRE		
Réception à la Préfecture de la Charente le : -----	Publication par voie électronique le : <u>06/11/23</u>	Notification le : -----

A Saint-Yrieix, le 06/11/23

Le Maire,  
Jean-Jacques FOURNIÉ.

